

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 janvier 2013 à 19h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14

Étaient présents : MM. DORDAIN Christian, PRUVOT Dominique, JONVAL Jean-Claude, Mme CANDELIER Evelyne, Mme MOREAU Nicole, MM. BUISSET Laurent, DUCCESCHI Patrick, GAILLIARD Pascal, DERYCKE Hervé, Mme DUONSEIL Betty, M. VERNEZ Rémy, Mme PINTÉ Patricia, M. LEONARDIS Thierry, Mme PETIT Maryvonne.

Excusé : Mr SALLIO Michel (procuration à M. DORDAIN Christian)

---

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal  
Du 27 novembre 2012 est adopté à l'unanimité*

---

### REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES - PADD

Avant de présenter le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), Monsieur le Maire rappelle que ce document est la clé de voute du PLU car il exprime les objectifs et le projet politique de la commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme. Il répond au principe de développement durable à l'horizon de 10 à 15 ans.

Mr le Maire donne ensuite des explications sur le PADD et ses orientations. Il ajoute que plusieurs services tels que le SCOT, la DDTM...ainsi que des dispositions nouvelles du 1<sup>er</sup> juillet 2012 liées au GRENELLE 2, ont des incidences sur le PADD. De ce fait, de grandes orientations sont déjà arrêtées et la commune ne peut ainsi maîtriser totalement son aménagement.

Après la présentation du projet, un débat a permis d'appréhender les différentes orientations proposées, et d'apporter des éclaircissements et des réponses aux différentes interrogations des élus.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) relatif à la révision générale du P.L.U de la Commune.

### TARIF BROCANTE 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 Juin 1997, il a été décidé de créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place lors de la brocante-vide grenier de la fête du Bœuf et d'en fixer le montant.

Pour l'année 2013, il propose de maintenir les montants des droits de place pour les exposants Brocante-Vide Grenier fixés par délibération du 4 novembre 2008 et de changer le montant des droits de place pour les commerçants, soit :

- 8 euros pour 5 mètres et par multiple de 5 mètres soit 16 euros, 24 euros, 32 euros ... ) pour les exposants Brocante-Vide grenier.
- 35 euros les 5 mètres et par multiple de 5 mètres soit 70 €, 105 €... pour les commerçants.

Après concertation, le Conseil Municipal, accepte cette proposition à l'unanimité.

### PROJET LECLERC – MISSION JURIDIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), saisie par le gérant de Carrefour Contact à Arleux, a transmis un avis défavorable au projet d'implantation du supermarché.

Afin de défendre les intérêts de la commune, Monsieur le Maire propose de déposer un recours au Conseil d'Etat et de confier la mission de conseil juridique à Maître DUBRULLE Jean-Baptiste, Avocat au Barreau de Lille. Ces honoraires seront limités à 3 000.00 € H.T. maximum. La déclaration a été faite auprès de notre assureur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de déposer un recours au Conseil d'Etat,

**ACCEPTE** de confier la mission de conseil juridique à Maître DUBRULLE Jean-Baptiste, Avocat au Barreau de Lille sis 4 rue des Canonniers à LILLE (59041)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette mission.

#### EVEOLE – CARTE DE TRANSPORT SMTD

Mr le Maire précise que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) l'a saisi afin de statuer sur la participation de la commune sur les cartes « JOB » - « OR » - « RSA » au titre de l'année 2013. La commune peut prendre en charge tout ou partie de la participation :

- de 42 € relatif à la carte OR personne âgée
- de 5 € relatif à la carte JOB
- de 15 € relatif à la carte RSA

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de prendre à la charge de la commune 25% de la participation, soit :

- Carte « OR » : 10.50 € par an et par carte,
- Carte « RSA » : 3.75 € par trimestre et par carte,
- Carte « JOB » : 1.25 € par mois et par carte.

#### COUVERTURE PREVOYANCE PERSONNEL COMMUNAL - MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Mr le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25% de la cotisation pour la Garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De participer à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 7€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

#### ADHESION DES NOUVELLES COMMUNES AU SIDEN/SIAN

Vu la délibération adoptée par le Comité du SIDEN/SIAN lors de sa réunion du 11 décembre 2012 pour l'adhésion des communes de PROIX, NOYALES, MARCQUIGNY (AISNE) et les communes HERGNIES, VIEUX-CONDE (NORD) pour la compétence « Eau potable et industrielle »

Considérant que les assemblées délibérantes des Collectivités membres doivent être consultées conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable à l'adhésion des communes ci-dessus mentionnées au SIDEN/SIAN pour la compétence « Eau potable et industrielle »

## URBANISME

### → Déclarations préalables

- Mr BUYSE Michel – 47 Route Nationale – Ravalement façade + toiture – accord tacite
- Mr DELOEIL Alain – 16 Chemin de Goeulzin – véranda - accord tacite
- Mr MANUNZA Daniel – 18 quater rue de l'Eglise – extension – accord tacite

### → Permis de construire

- Mr BUYSE Michel – 47 Route Nationale – extension – accordé le 10.12.2012

## POINTS DIVERS

### ❖ La réforme des rythmes scolaires

Mr le Maire informe les Elus que le décret concernant la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires est paru au J.O. le 25 janvier dernier. Ce texte fixe de nouveaux principes qui devront être mis en œuvre à la rentrée 2013 ou 2014 :

- l'étalement des 24 heures d'enseignement sur neuf ½ journées incluant le mercredi matin,
- une journée de classe de maximum 5h30,
- une ½ journée de maximum 3h30,
- une pause méridienne de 1h30 au minimum.

Un certain nombre de dérogations, notamment le choix du samedi au lieu du mercredi, pourront être accordées.

Enfin, un outil, le Projet Educatif Territorial, devra être élaboré à l'initiative de la collectivité afin de garantir la continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. Mr le Maire précise que le coût de cette réforme devra être supporté par la commune. Au vu des interrogations sur les conditions d'application de cette réforme et la nécessité d'une concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, le Conseil Municipal a l'intention de demander son report à la rentrée 2014.

### ❖ Les demandes d'un local par les jeunes du village et l'association VTT Club

Mr le Maire présente à l'assemblée des courriers concernant la mise à disposition des locaux. Après discussion, le conseil municipal décide de réunir les personnes concernées afin de chercher des solutions à leurs demandes.

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ❖ S. 9 Février - l'inscription pour le Centre de loisirs de 18 au 22 février - salle du bas de la mairie.
- ❖ V. 15 Mars - l'inauguration de la nouvelle cantine/bibliothèque à 17 h